

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

**Pour tous renseignements contactez :**

SERVICE AUX SOCIETAIRES  
 125 BLD DE LA LIBERTE - BP 603  
 59024 LILLE  
 Tel. : 0 810 11 22 33

PE QUILLIOT

**N'oubliez pas de rappeler ces références :**

PE QUILLIOT  
 Souscripteur N° 15560749Z UG 78010  
 Contrat N° 155607490001

211 RUE JULES GUESDE

62700 BRUAY LA BUISSIERE

GROUPAMA ASSURANCES certifie par la présente que l'assuré précité est garanti par la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle du contrat **ACCOMPLIR**.

Il exerce la profession de EXPERT EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER.

Les garanties accordées par le contrat sont les suivantes :

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE (1)	FRANCHISE OU SEUIL D'INTERVENTION (2)
<b>Responsabilité civile Exploitation</b> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont : * Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels * Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantiers automoteurs * Vol du fait des préposés - Faute inexcusable de l'employeur - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux "biens confiés"	8.000.000 € tous dommages confondus par année d'assurance  1.500.000 € par sinistre  46.000 € par sinistre 15.000 € par sinistre 1.500.000 € par année d'assurance  76.500 € par sinistre	Dommages corporels : Sans Dommages matériels et immatériels : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 241 € et un maximum de 1204 €  Sans franchise  10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 241 € et un maximum de 481 €
<b>Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement</b> - Tous dommages confondus dont : * Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels * Frais de remboursement des mesures conservatoires	765.000 € par année d'assurance  300.000 € par sinistre  10% du montant des dommages et à concurrence de 76.500 € par sinistre	Dommages corporels : Sans Autres dommages : 963 €
<b>Responsabilité civile Etudes, Conseils et Professions Libérales</b> <b>R.C professionnelle</b> - Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs - Pertes ou destruction de pièces ou documents confiés	600.000 € par sinistre et 1.000.000 € par année d'assurance  80.000 € par année d'assurance	- Dommages corporels : Sans - Autres dommages : 10% de l'indemnité d'assurance avec un minimum de 241 € et un maximum de 1.204 €

(1) Montants non indexés

(2) Montants indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B (810,400 au 2ème trimestre 2008) sauf particularités (1)

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER

Suite du contrat N° 155607490001

### ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE

La garantie s'exerce dans les Pays de l'Union Européenne ainsi que les Pays membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E).  
Pour la garantie Responsabilité civile Atteintes à l'Environnement, la garantie s'exerce en France Métropolitaine, dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ainsi que dans la Principauté de Monaco.

**Le souscripteur du contrat est avisé que les garanties du présent contrat ne peuvent, en aucun cas, se substituer aux garanties qu'il serait dans l'obligation de souscrire localement dans un pays en application de la législation qui lui est propre en matière d'assurance.**

**PERIODE DE VALIDITE** : du 11/05/2009 au 10/05/2010

sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du Code des Assurances régissant le paiement de la cotisation.

La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager GROUPAMA ASSURANCES en dehors des termes limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait le 05/01/2010 à LILLE

Pour GROUPAMA ASSURANCES, par délégation :

**Groupama Nord-Est**

BP 1064 51053 Reims Cedex - Tél 0 810 11 22 33 www.groupama.fr

Siège social : 2, rue Léon Patoux Reims

(Entreprise régie par le Code des Assurances) - SIRET 383 987 625 00019 - APE 660E